

Article paru le 31 mars 2023

Chez Revolta, le tri est acquis

>Installée depuis 2001 sur son site actuel chambérien, Revolta-Blaudeau a complètement reconfiguré ses lieux en 2013, notamment pour opérer un pré-tri des déchets et sécuriser les eaux usées. « *C'est une évolution que nous avons réalisée en travaillant avec l'Agence de l'eau* », indique Stéphane Revolta, dirigeant de l'entreprise de second œuvre. *Nous avons ainsi mis en place des bacs de rétention d'eau pour éviter toute pollution* ». À la même date, Revolta-Blaudeau a obtenu la norme ISO 14001, venant souligner la qualité de sa démarche environnementale.



L'an dernier, Revolta-Blaudeau a pré-trié 23 tonnes de déchets sur les 89 générées, les 66 autres tonnes étant intriables sur place.

89 tonnes de déchets

Au cours de l'année 2022, les différentes activités de Revolta-Blaudeau ont généré 89 tonnes de déchets. La majorité est représentée par les déchets industriels banals, aussi appelés DIB, à hauteur de 66 t. Ils sont triés

directement dans le centre du prestataire qui récupère les bennes. Les autres déchets sont le plâtre (12 t), le bois (7 t), les cartons (3 t) et la ferraille (1 t). « *Pour la peinture, nous réfléchissons à intégrer le réseau Rekupo, qui permet d'avoir des points de collecte sécurisés, notamment dans les grandes entreprises du BTP* », souligne Stéphane Revolta. Aujourd'hui, l'entreprise passe par un prestataire privé pour le traitement des déchets chimiques. « *Cela fait un moment que nous faisons du tri au siège et sur les chantiers. C'est quelque chose qui est entré dans la tête de tout le monde, mais il faut toutefois faire des rappels quotidiens sur les bonnes pratiques* », poursuit-il, soulignant qu'il n'a pas encore ressenti d'effets particuliers liés à la mise en place de la RE2020, et les obligations spécifiques sur le traitement et le tri des déchets de chantier. b ■